

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV du **26 janvier 2012**
3. Congés du mercredi avant l'Ascension et du vendredi des promotions
4. Présentation de la LEO : règlement d'application et mise en œuvre
5. Divers et propositions individuelles :

M. C. Chatelain : Difficultés sur le chemin de l'école :

a/ Les critères de choix des établissements selon cas particuliers :

- travaux
 - surcharge de classes
 - chemin dangereux en raison de la circulation
- b/ La politique de mobilité (transports publics)
- offrir aux élèves de la ville des tarifs acceptables
 - utiliser le bus pour réduire la difficulté du trajet

M. S. André : Mise en place d'un groupe de réflexion (destiné aux deux commissions) sur un règlement d'établissement commun ou cohérent pour l'ensemble des établissements.

Mme S. Joannet :

- Organisation de la soirée pour les parents
- Diverses demandes, plaintes ou propositions des parents

Mme B. Engeli :

- Congés de fin d'année pour le Secondaire (pendant les joutes)

Lieu

Morges Beausobre

Date et horaire

12 septembre 2012, 20h00

Sujet / Décisions / Actions	Resp.	Délai
Participants (21)	<p>Parents : Ruef Bayiha Christine, Joannet Sandy, Orlando Carine, Rochat Philippe, Penseyres Sabine</p> <p>Professionnels école : André Stéphane, Engeli Béatrice, Fournand Anne, Monnard Claire, Cordey Pierre-Alain, Mutschler Valérie</p> <p>La société civile : Mayor Claude-André, Chatelain Cyrille, Vouillamoz Daniel ou Fournier Geneviève, Theintz Christine,</p> <p>Les autorités : Podio Sylvie, Jaques Vincent, Perret-Jeanneret Françoise, Ropraz Karine</p>	
Absents, excusés (3)	Marty Pierre, Meylan François, Dubey Maria-Pia, Capraro Aleksandra, de Goumoëns France	
Rédactrice du procès-verbal	Anne Leray	
Distribution	Membres du Conseil d'établissement Secrétariat ASIME	
Date d'émission	18 septembre 2012	

Sujet / Décisions / Actions	Resp.	Délai
<p>1. Approbation de l'ordre du jour</p> <p>L'ordre du jour est approuvé sans modification, à l'unanimité.</p>		
<p>2. Approbation du PV du 26 janvier 2012</p> <p>Corrections : P.3 : Mme Theintz représente l'APE d'Echichens P 3 : Mme de Goumoëns n'est pas candidate à l'une des commissions. Elle est excusée de son absence.</p> <p>Le PV est approuvé à l'unanimité.</p>		
<p>3. Congés du mercredi avant l'Ascension et du vendredi des promotions</p> <p><i>Règlement du Conseil d'établissement, art. 26, al. B :</i> <i>Le Conseil d'établissement a les compétences d'accorder deux demi-journées de congé.</i></p>		

Remarque : les congés mentionnés en point 3 sont respectivement d'une demi-journée et d'une journée entière.

Mme Engeli souligne que, jusqu'en 2010, deux des trois établissements morgiens avaient les promotions le vendredi. Afin de suivre leurs élèves, les enseignants de l'établissement primaire de Prélude venaient aux promotions, d'où le congé du vendredi.

M. Vuillamoz : demande si l'école assure la garde des enfants pendant les congés exceptionnels. Il se base, pour ce faire, sur le règlement d'application 25 juin 1997 de la loi scolaire du 12 juin 1984 :

Art. 121b al. 2

En plus des dispositions prévues à l'article 121a, chaque établissement peut organiser une journée ou deux demi-journées de formation continue collective avec mise en congé des élèves, sur les deux demi-journées de congé supplémentaires que peut lui accorder le conseil d'établissement. Si ces deux demi-journées de congé ont déjà été octroyées pour d'autres activités, l'établissement présente une demande spéciale au service

Lors d'une telle mise en congé des élèves, l'établissement garantit une prise en charge des élèves lorsque leurs parents en font la demande

Mme Fournand : cette obligation est relative aux congés internes à l'établissement (ex : une journée pédagogique) et non aux congés accordés au niveau communal.

M. Vouillamoz : selon la loi scolaire :

Art.100 al.3

Les conseils d'établissement peuvent accorder, en dehors des périodes qui précèdent ou suivent immédiatement les vacances, au maximum deux demi-journées de congé en plus des quatorze semaines de vacances. Ils informent le département de leur décision

Décision du CE : une demande d'éclaircissement sera adressée à la DGEO sur les points suivants :

- l'octroi d'un jour et demi de congé
- les écoles doivent-elles toujours offrir un accueil pour les enfants à la demande des parents lors des congés scolaires (qu'ils soient organisés par l'établissement ou accordés par le Conseil d'établissement) ?

Ces points seront à l'ordre du jour de la prochaine séance du CE.

Mme Penseyres relève que la possibilité de demander une prise en charge à l'école durant ces congés n'était pas mentionnée dans le courrier adressé aux parents lors de l'annonce de la dernière journée pédagogique. Donc les parents ne sont pas au courant de cette possibilité.

Mme Theintz : souhaite que les congés soient annoncés le plus tôt possible.

Mmes
S. Podio/
A. Leray

Prochaine
séance

<p>Vote : Le congé du mercredi de l'Ascension est-il accepté ? 18 oui / 1 abstention Le congé du vendredi des promotions est-il accepté ? Oui à l'unanimité Mme Podio précise qu'un courrier sera adressé à la DGEO pour l'informer de ces congés comme prévu à l'art. 100 al 3. de la loi scolaire.</p>	Mmes S. Podio/ A. Leray	à la suite du PV
<p>4. Présentation de la LEO : règlement d'application et mise en œuvre</p> <p>Mme Anne Fournand, directrice de l'établissement primaire de Morges Est: présente :</p> <p>PER : Plan d' Etude Romand LEO : Loi sur l'Ecole Obligatoire CGE : Cadre Général de l'Evaluation.</p> <p>Échéances : Déc. 2012 : émission du cadre général de l'évaluation Oct. 2012 – déc. 2012 : émission de la grille horaire</p> <p>Le nouveau plan d'études romand (PER) est en vigueur pour les années 1 à 8 actuelles. Il ne l'est pas encore pour les 9^{ème}. Les langues ne sont pas encore introduites. L'anglais ne sera enseigné en 7^{ème} année Har-moS que depuis 2015.</p> <p>Des mesures transitoires sont établies pour l'orientation des 6^{ème} actuelles, futures 7^{ème} (orientation – nouvelles voies).</p> <p>Le PER est un plan d'études romand et non plus vaudois.</p> <p>La structure est la même de la première à la dernière année. Elle est basée sur le schéma suivant :</p> <p>PROJET GLOBAL DE FORMATION DE L'ÉLÈVE</p> <p>Formation générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cycle 1 : } MITIC, Santé et bien être, choix et projets personnels, • Cycle 2 : } Vivre ensemble et exercice de la démocratie, inter- • Cycle 3 : } dépendances (sociales, économiques et environ- <p style="margin-left: 150px;">mentales).</p>		

Cinq capacités transversales :

- La collaboration
- La communication
- La stratégie d'apprentissage
- La pensée créatrice
- La démarche réflexive

Domaines disciplinaires :

- Langues : français, allemand, anglais
- Mathématiques et sciences de la nature
- Sciences humaines et sociales (géographie, histoire, citoyenneté)
- Arts (activités créatrices et manuelles, arts visuels, musique)

Le lien ci-après donne toutes les informations relatives au PER

<http://www.plandetudes.ch/web/guest/home>

Difficulté présente : le PER est intégré dans la grille horaire actuelle. Cela implique quelques adaptations transitoires.

M. Châtelain : Pourquoi l'anglais est-il introduit en 2015 et l'allemand en 2014 ?

P.-A. Cordey : précise que les 500 enseignants pour l'enseignement de l'anglais sont trouvés. Ils seront préparés d'ici 2015. En ce qui concerne l'allemand, il est nécessaire d'effectuer une mise à niveau, d'où les délais un peu lointain.

Mme Ruef : quelle est l'origine du PER ?

Mme Fournand : C'est une décision de la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique) liée aux accords HarmoS. il est en gestation depuis 2003. Tous les cantons n'avaient pas de plan d'études.

Mme Joannet, enseignante au gymnase : fait part de ses inquiétudes. Il y a de grandes lacunes au niveau de l'enseignement de l'allemand. Elle constate une nette insuffisance au niveau des langues. Comment se fait-il que la grille horaire prévoit une diminution des périodes d'allemand au profit de l'anglais ?

Mme Fournand : signale que les 2 périodes en moins sont compensées par l'introduction de 2 périodes deux années plus tôt (5-6H).

Mme Fournand

Présente le premier cycle primaire (1-2H / 3-4H)

L'école enfantine devient obligatoire. La date de référence est fixée au 31.07, 4 ans révolus. Dans 2 ans, il n'y aura plus la possibilité d'avancer ou de retarder les enfants.

Durant la période transitoire, une augmentation des élèves du premier cycle est attendue étant donné que la fourchette d'admission sera plus large. La situation sera normalisée en 2016.

Le temps scolaire comprendra 18 à 20 périodes en 1^{ère} et 26 périodes en 2^{ème}. Les communes sont chargées d'organiser les transports si la durée du trajet ou la dangerosité le nécessite.

Introduction d'une maîtrise de classe (1 période) au sein du primaire, ce qui permettra la communication avec les parents.

Des épreuves cantonales romandes (ECR) auront lieu à la fin de chaque cycle HARMOS. Les notes seront prises en compte pour les moyennes dès la 5^{ème} H.

Les appuis, programmes personnalisés (DYS etc.) allophones (groupes d'accueil), MATAS, aide à l'enseignement en cas de handicap : ces mesures d'enseignement sont mises en place.

Evaluations :

1-2H : évaluation par des commentaires dans l'agenda.

3-4H : appréciations (objectifs largement atteints, atteints avec aisance, atteints, partiellement atteints, non atteints)

(redoublement possible à la fin de la 4^{ème})

M. Cordey, directeur de l'établissement primaire de Morges Ouest présente le deuxième cycle primaire HarmoS (5-6H / 7-8H)

En fin de 8^{ème} année HarmoS : processus d'orientation vers voie pré-gymnasiale (VP) ou voie générale (VG) (décision vaudoise).

Dès 2013, il faudra avoir réussi son année pour être orienté à la fin du 2^{ème} cycle (8H). Un grand effort d'harmonisation est fait au niveau du travail des maîtres (co-responsabilités). Cela pourrait modifier la carte scolaire des trois établissements, afin de permettre la meilleure collaboration possible.

L'organisation des établissements morgiens est totalement compatible avec l'évolution prévue.

Les notes démarreront dès 2013, en 5^{ème}H (2^{ème} cycle primaire).

Période transitoire :

Un cadre général de l'évaluation est publié pour 1 année. Il englobe les nouveaux objectifs du PER et les décisions vaudoises liées à la LEO.

Arrêté 21.03.2012

Orientation des élèves actuellement en 6^{ème} année (2012-2013)

A la fin du 1^{er} semestre, en janvier 2013, un bulletin semestriel présentant les moyennes par discipline est établi.

Les maîtres rencontrent les parents lors d'un entretien pour une analyse de la situation de l'élève.

En mai, ECR de français et math. (2 et 3.05.13). Ces épreuves compteront pour 30% dans la moyenne annuelle. La promotion au degré suivant sera automatique pour les élèves de 2012-2013, soit en VP soit en VG.

Dès 2013-14, la réussite de l'année sera obligatoire pour être promu. L'orientation sera gérée par le conseil de direction sur préavis du conseil de classe.

Deux groupes de disciplines :

groupe 1 : français, allemand, mathématiques et sciences :
19pts min. pour orientation en VP

Groupe 2 : géographie, histoire :
9 pts min. pour orientation VG.

Le cas limite de 0.5 pt n'existera en principe plus.

Voie générale (VG) : La LEO prévoit deux niveaux :

Niveau 1 : basique <3.5 ou 3.5

Niveau 2 : plus approfondi >3.5

La brochure explicative est distribuée aux membres du CE.

Mme Engeli, directrice de l'établissement de Beausobre

Présente le 3^{ème} cycle : secondaire (9-11H)

Afin de répondre à la question du niveau des élèves qui arrivent au gymnase, précisons que les enseignants du secondaire ont, entre autres, la responsabilité d'amener les élèves à l'enseignement post obligatoire.

Des groupes de réflexion pour toutes les branches existent pour coordonner le PER école obligatoire et le plan d'études du gymnase/écoles professionnelles. Ils sont composés de délégués des deux ordres d'enseignement.

PER : plan d'études romand et MER : moyens d'enseignement romands, entrée en vigueur en août 2012 pour tous les élèves sauf ceux de 9^e et en histoire.

Les élèves seront répartis dans des voies et des niveaux perméables. Ils ne seront pas cloisonnés de la 9 à la 11^e.

Enseignement consolidé pour élèves en difficulté scolaire.

Si les élèves n'obtiennent pas le certificat, une année de rattrapage pourra être mise sur pied.

Voie générale (VG) : mène à la MATU professionnelle, certificats de capacité, certificats d'école de culture générale et de commerce.

Voie pré gymnasiale (VP) : accès à la MATU gymnasiale

Une question se pose : durant combien de périodes par semaine les élèves seront-ils ensemble en VG étant donné le partage de la classe en deux niveaux ?

Au terme de chaque semestre, les élèves seront transférables d'un niveau à l'autre ou d'une voie à l'autre.

Les options :

Options spécifiques pour les VP et options de compétences orientées métier (artisanales, techniques, informatiques, musique, arts visuels). pour les VG. Toutefois, les options spécifiques sont ouvertes à tous les élèves, donc un élève VG pourra choisir une option VP.

La collaboration avec les parents restera primordiale.

Evaluations :

Bulletins semestriels, moyennes de notes ... nous attendons le CGE (Cadre général de l'évaluation) pour être au clair à ce sujet.

Beausobre :

Les deux systèmes VSB-VSG-VSO et VP-VG existeront en parallèle pendant trois années scolaires dès 2013.

Dès 2015, le système des voies VP-VG selon la LEO sera généralisé pour tous les élèves.

5. Divers et propositions individuelles

M. Chatelain :

Chaque année l'APE est interpellée au niveau de la sécurité sur le chemin de l'école. Une quinzaine de cas ont été annoncés (difficultés, distance de l'école à la maison). Quel est le critère de la subvention pour l'éloignement de l'école ? de quand datent les données actuelles ?

Trois lignes PEDIBUS ont été mises en place (dont l'une vers Warnerry). Une 4^{ème} a été mise en place à la patinoire.

De nombreux parents ont pris la décision d'amener leurs enfants à l'école.

Les prix prohibitifs du transport public posent un problème : n'y aurait-il pas possibilité de gratuité ou de subvention ?

Comment définit-on la dangerosité du trajet de l'école ?

Mme Podio :

Lausanne est la seule ville qui subventionne dès 1km de trajet ou lorsque le trajet est considéré comme dangereux, à partir d'un certain âge.

M. V. Jaques :

Dangerosité à Warnery : M. Jaques a réfléchi aux possibilités d'améliorer la situation. Une barrière a été installée pour protéger les élèves.

Quelles autres mesures ? quelles conséquences ?

Gendarmes couchés = problème sur ligne d'axe de transport public, usure prématurée des bus.

Bandes rouges réfléchissantes au sol = il faut être tout prêt d'une école pour justifier cette mesure.

Un feu = les enfants appuieront et, si la route est libre, passeront au rouge...

Mme Fournand :

Les enclassements sont compliqués en fonction des effectifs. Il est difficile de répondre à tous les critères. Elle précise qu'elle travaille avec Mappy pour éviter l'éloignement. Il y a au maximum 800 m à 1km.

Mme Joannet :

A mis sur pied un pedibus vers la Gracieuse. Les voitures passent au rouge. Elle souligne que les enfants peuvent marcher. Pourquoi ne pas imposer des zones à 30 km/h près des écoles ? Pourquoi ne pas engager des patrouilleurs ?

M. Rochat

30 km/h : difficile à faire respecter. La présence policière ne peut pas être permanente.

Mme Perret Jeanneret

Pourquoi les parents ne s'organisent-ils pas entre eux ? Les attentes sont trop grandes... .

Mme Podio :

Les patrouilleurs sont difficiles à trouver. Ils doivent suivre une formation d'environ 4 jours consécutifs ; il leur est difficile de se libérer de leur activité professionnelle durant autant de jours.

M. Chatelain

L'APE a cherché également des patrouilleurs. Mais en raison de la formation, les personnes renoncent.

Mme Mutschler

Parle des enfants patrouilleurs proches de l'école, comme au Bluard.

Mme Monnard

Il faut pouvoir compter sur des élèves responsables. Cela implique une présence de la police toute proche pour surveillance.

Mme Podio

La commune doit-elle augmenter sa participation aux transports publics ?

Pas de réponse

M. André

Propose la mise sur pied d'un règlement de vie commun aux établissements morgiens. Cela favoriserait la transition d'un établissement vers un autre. (fait réf. au règlement de Apples Bière : « j'ai le droit de... j'ai le devoir de.. », en tant qu'exemple).

Mme Fournand

Le règlement d'établissement est rédigé par la Conférence des Maîtres et le conseil de direction. Il est proposé au conseil d'établissement et transmis au Département. Le conseil d'établissement ne pourrait plancher que sur les règlements établis par les établissements au sein de ses commissions.

Cela doit être mené au sein des écoles.

M. Cordey

Le règlement commun est difficilement réalisable. Il doit être émis en fonction de la réalité de chaque établissement (exemple : plusieurs petits collèges par rapport à un seul bâtiment comportant tous les secteurs).

Mme Joannet

Organiser la soirée pour les parents.

Date : à proposer

Lieu : à définir en fonction de la disponibilité des salles

Groupe
parents

automne
12

Mme Podio

Propose que le groupe « parents » nous transmette une date et nous contacterons les communes afin de définir le lieu où se déroulera la séance. La distribution de l'information pourra être effectuée par les écoles, si les organisateurs leur fournissent un flyer.

Points à présenter :

- Présenter le CE
- Présenter le site
- Leur préciser qu'ils peuvent participer aux séances
- Prévoir une partie «Questions »

Mme Joannet

Souligne qu'il y a redondance entre APE et CE

Mme Podio

Les parents ont élu les représentants « parents » au CE, donc il faut s'adresser à l'ensemble des parents.

Mme Joannet

Que faire des remarques, demandes et plaintes des parents ? Faut-il en parler au sein du CE ?

Mme Podio

Il faut définir qui pourrait intervenir : exemple : le problème d'un feu à un point donné doit être traité par la Commune.

Il est préférable de ne traiter que de questions globales au CE.

Mme Engeli

Question fréquente des parents : pourquoi les élèves sont-ils partiellement libérés durant les 10 derniers jours d'école ?

Cela arrive en raison des joutes ou trophées qui nécessitent la présence de tous les maîtres.

Mme Theintz

Souhaite que les dates de congé soient transmises assez tôt pour organisation familiale (ex. possibilité d'organiser un stage pour l'élève libéré...)

Mme Perret Jeanneret

Proposition de discussion : pour ou contre les camps de ski ? en quelle année ?

Mme Podio

A mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance

Mme Mutschler

Propose de présenter ce qui a été fait au niveau de la promotion de la santé, y compris dans les autres établissements.

Souhaite également parler de la mise en place de soirées d'information sur les dangers d'Internet ?

Y a-t-il un intérêt relatif à ces sujets pour la prochaine séance ?

Mme Podio

Propose de reporter ces sujets dans une séance ultérieure car la prochaine comportera des points sur les futures constructions.

Prochaine séance à définir

pour le Conseil d'établissement

la présidente la secrétaire




S. Podio

A. Leray